

Bordeaux, le 10 juillet 2024

**PARUTION :**

**Département : 33**

**Journal : Echos-Judiciaires.com**

**Date de parution : 12 juillet 2024**

**APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE**

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.  
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*



**AVIS AU PUBLIC  
COMMUNE DE MIOS**

Par arrêté municipal en date du 24 janvier 2024, la procédure de **modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** a été prescrite par Monsieur le Maire.

Par délibération n°2024/008 an date du 1<sup>er</sup> février 2024, le Conseil municipal de Mios a défini les mesures de publicité ainsi que les modalités de mise à disposition du public de la présente modification simplifiée dans le but de recueillir les observations du public.

Conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée étoffé de la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) et le cas échéant des avis des Personnes Publiques Associées, est mis à disposition du public pendant 40 jours consécutifs, du 22 juillet au 30 août 2024 inclus.

Durant cette période, le public a la possibilité de consulter le dossier en mairie de Mios aux jours et heures habituels d'ouverture sauf jours fériés.

Le public a la possibilité de formuler des observations sur le registre prévu à cet effet, ou en écrivant à Monsieur le Maire de Mios (Hôtel de Ville - Place du XI Novembre - 33380 MIOS) ou par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@villemios.fr](mailto:urbanisme@villemios.fr) en précisant en objet « PLU - Modification simplifiée n°2 ».

Mios, le 8 juillet 2024.

L24EJ34857

Le Président, Guillaume Lalau